



ANNEXE 1

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Mairie de Bédarieux

34.600 BEDARIEUX

M14 - 3.500 à 10.000 Habitants

# Définition et cadre légal du rapport d'orientation budgétaire

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Compte Administratif...). Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Le Débat d'orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

## Les objectifs du ROB :

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

## Les obligations légales du ROB :

La tenue du Rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le Rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération indiquant qu'il s'est déroulé, sans qu'il soit nécessaire d'en préciser le contenu. Ainsi le représentant de l'Etat peut s'assurer du respect de la loi.

# Analyse des comptes 2021

*NB : L'ensemble des montants indiqués ci-dessous sont des estimations de la situation financière au 31/12/21.*

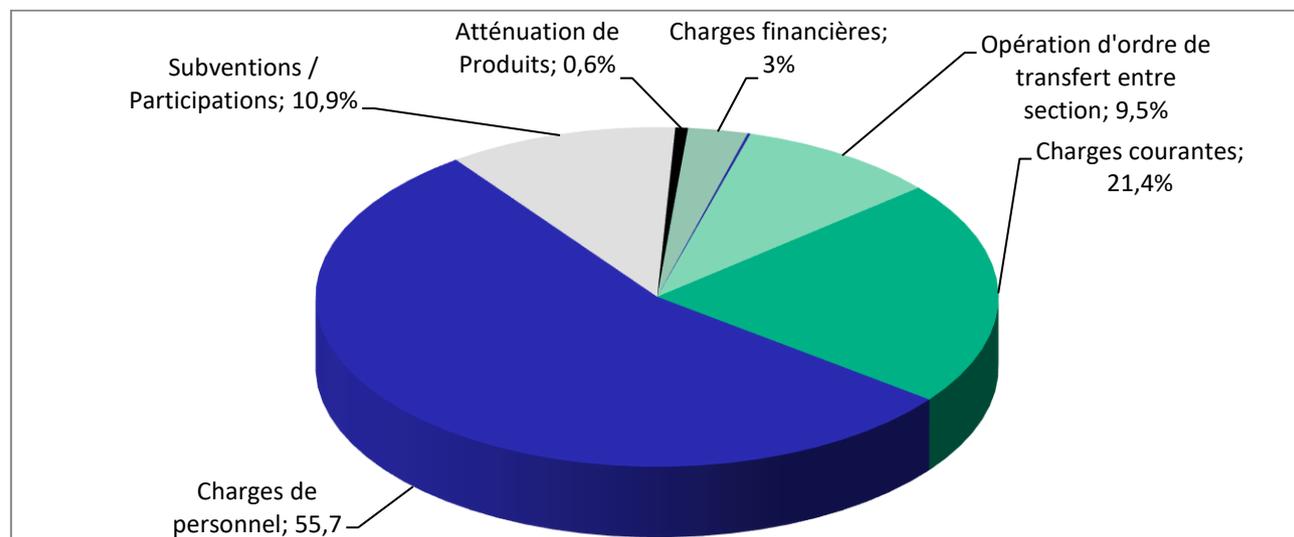
En 2021, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 7 354 435 € pour des recettes de fonctionnement de 7 784 214 €.

La commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 429 779 € en 2021.

Autre indicateur important, la solvabilité de la commune, mesurée par sa capacité de désendettement. Elle était de 4,82 ans pour 2020 et passe à 7,10 ans en 2021. Cela signifie que si la commune arrêta d'investir et utilisait la totalité de son excédant pour rembourser sa dette, elle mettrait seulement 7,10 années pour rembourser l'intégralité des emprunts souscrits. Signe de l'existence de marges de manœuvre concernant l'endettement de la commune.

## A-FONCTIONNEMENT 2021

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

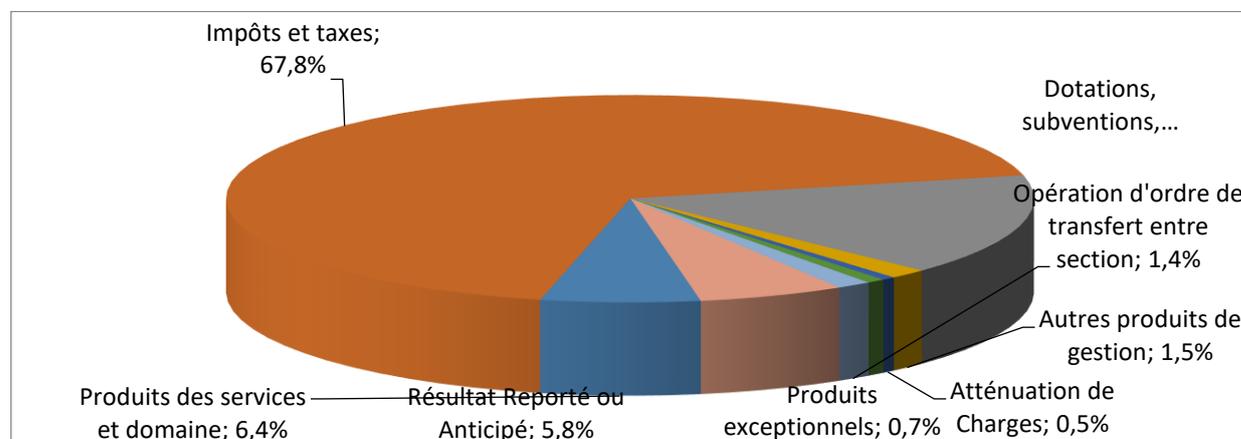


Les charges courantes avaient fortement diminué en 2020 suite au covid. Grâce aux efforts de la municipalité ces charges ne réaugmentent que de 0,78% en 2021 pour s'établir à 1 386 237 € tout en gardant des services publics de qualité.

La masse salariale connaît une petite augmentation de 1,67 %.

Les charges financières (intérêt des emprunts) représentent seulement 3% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.2%) et des dotations et subventions (18.2%). :



### Analyse de l'épargne :

L'épargne est composée de l'excédent de fonctionnement auquel s'ajoute la dotation aux amortissements (700 000€), qui est *de facto* une épargne obligatoire.

	2018	2019	2020	2021
Recettes de Ft.	7 833 285 €	7 836 815 €	7 816 293 €	7 784 214 €
Dépenses réelles de Ft.	7 025 852 €	6 732 729 €	6 519 761 €	6 654 435 €
<b>Epargne</b>	<b>807 433 €</b>	<b>1 104 086 €</b>	<b>1 296 532 €</b>	<b>1 129 779 €</b>

- Entre 2020 et 2021 on peut observer une légère baisse des recettes de fonctionnement due au covid 19.
- Dans le même temps, la commune a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour améliorer sa capacité d'épargne qui passe de 807 433 € en 2018 à 1 129 779 € en 2021.

Un bon indicateur qui permet d'apprécier la santé financière de la commune est le taux d'épargne : excédent fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement

Le seuil d'alerte concernant le taux d'épargne brute est à moins de 10% :

2018	2019	2020	2021
10,30%	14,08%	17 %	15,79 %

## B-INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2021 se décomposent de la façon suivante :

Déficit exercices antérieurs		1 981 371 €
Remboursement des emprunts (capital) (chap 16)		650 000 €
Etudes et logiciels	(chap 20)	18 300 €
Subventions équipement versées	(chap 204)	348 710 €
Acquisitions foncières et matériels	(chap 21)	728 013 €
Travaux	(chap 23)	514 078 €
Opération ordre entre section	(chap 040 + Chp 041)	93 547 €

**Soit un total de dépenses de 4 334 019 €**

Les recettes sont constituées par :

Le FCTVA	(chap 10)	249 947 €
Excédent de fonctionnement	(chap 10)	1 121 834 €
Subventions	(chap 13)	362 578 €
Emprunt	(chap 16)	2 500 000 €
Opération ordre entre section		700 000 €

**Soit un total de recette de 4 934 359 €**

### **Résultat d'investissement**

Le résultat de la section d'investissement estimé est donc de **600 340 €** en 2021.

# Analyse de la dette

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La Capacité de désendettement, est égale au rapport entre le stock de dette et l'Épargne. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

	2018	2019	2020	2021
Épargne	807 433 €	1 104 086 €	1 296 532 €	1 129 779 €

## Encours de la dette

Année	2018	2019	2020	2021
Encours des emprunts	<u>6 687 852</u>	<u>6 923 467 €</u>	<u>6 246 959 €</u>	<u>8 099 753 €</u>
Encours de dette par habitant (soit 5 771 h au 01/01/2021 selon INSEE)	1 104 €	1 148 €	1 321 €	1 403 €
Encours de dette/ Épargne brute EBF	8,3	6,27	4,82	7,10
Frais financiers/ Encours de dette	4.00 %	4.00 %	2,9 %	3%

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Épargne brute), est satisfaisante en 2021 puisqu'elle **s'établit à 7,10 ans**

Capacité de désendettement : **moins de 8 ans : zone verte** ; **entre 8 et 11 ans : zone médiane** ; **entre 11 et 15 ans : zone orange** ; **plus de 15 ans : zone rouge**

L'augmentation de la capacité de désendettement de la commune fait suite à un recours à l'emprunt d'un montant de 2,5 millions d'euros en 2021. Cependant la commune reste en zone verte et a un niveau de désendettement supérieur à 2018 grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A titre d'exemple, l'endettement par habitant des communes voisines ou de taille similaire :

Lamalou les Bains : 2 199 €

Gignac : 1 878 €

Pézenas : 2 198 €

# Structure et évolution des effectifs

## I- Effectif actuel

Au 31/11/2021, la commune compte 120 agents

65 titulaires

8 stagiaires titularisation

35 contractuels

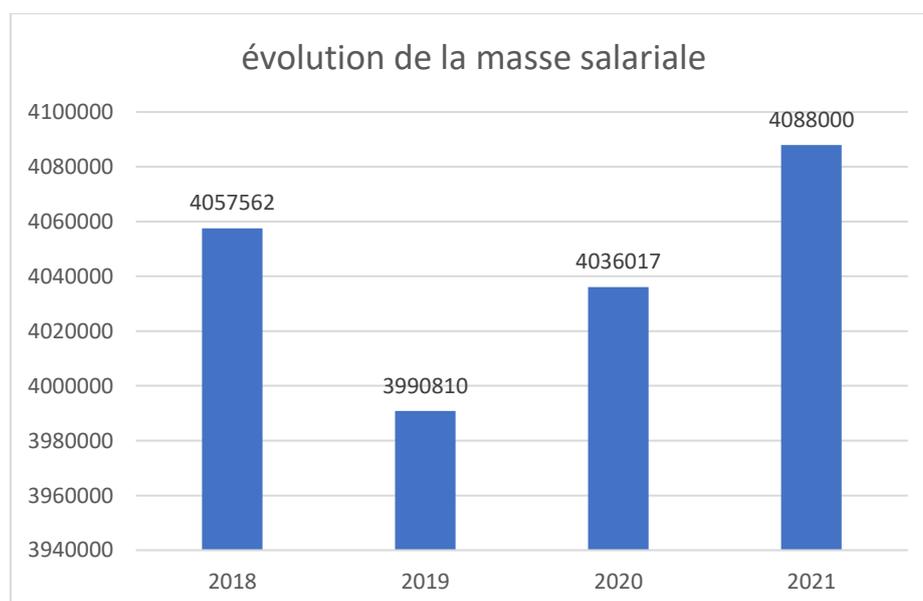
6 PEC

6 CDI

Afin de maîtriser la masse salariale, est privilégiée une politique qui favorise le principe de promotion interne. Les départs ne sont pas systématiquement remplacés par de nouveaux agents, nous faisons appel lorsque cela est possible à nos ressources internes.

Cette politique a permis de maintenir le coût de notre masse salariale voir de générer de substantielles économies.

## II- Évolution des dépenses de personnel :



### **III- Rémunération du personnel de la Commune de Bédarieux :**

La commune de Bédarieux applique depuis début 2017 le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Le régime indemnitaire est composé de deux indemnités : IFSE (indemnité mensuelle essentiellement liée aux fonctions et à l'expertise de l'agent) et CIA (indemnité annuelle liée à la manière de servir).

### **IV-Temps de travail :**

La durée du temps de travail est conforme au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 soit 35h par semaine et 1607 heures par an.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 le temps de travail est passé à 36h par semaine ce qui a eu pour conséquence de générer 6 jours de ARTT pour respecter le cadre légal.

Toutefois, cette nouvelle organisation du temps de travail va permettre une ouverture des services plus adaptée au mode de vie des administrés.

En effet, les services administratifs sont ouverts ;

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- Un guichet unique au poste de police un samedi par mois de 9h à 12h.

Cette nouvelle organisation du temps de travail plébiscité par les usagers a fait l'objet de différents échanges tant avec les responsables de service qu'avec les partenaires du dialogue social et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

### **V- Dialogue social santé et sécurité :**

La collectivité a développé considérablement le dialogue social autour des instances représentatives du personnel (Comité technique CT et Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail : CHSCT).

Suite aux élections municipales le collège des représentants de l'administration a été renouvelé. Un CT ayant pour objet la présentation des nouveaux membres aux représentants du personnel a été organisé. L'ensemble des membres du comité technique a souligné l'importance du dialogue social véritable moteur de la cohésion sociale au sein d'une structure.

Les démarches et actions d'améliorations des conditions de travail se poursuivent dans le cadre du Document Unique.

Exemples d'actions : Éviter le travail isolé des techniciennes de surface en réorganisant leur temps de travail, équipement des agents en matériel ergonomique, formations diverses sur la santé et la sécurité au travail, prévention des risques psychosociaux, gestes et postures...

## **VI- Formations :**

La formation a une place très importante dans la structure.

Via le CNFPT et d'autres organismes nous engageons chaque année nos agents sur un plan de formation préalablement établi en lien avec la hiérarchie.

Formations obligatoires en matière de santé et sécurité mais également des formations de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail.

La commune développe également sur le territoire la formation en union de collectivités. Bédarieux se porte chaque année chef de file sur plusieurs actions de formations.

# Orientations budgétaires proposées

## I- Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

### A- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions : cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

## B- Les recettes de fonctionnement

Les produits des services et du patrimoine: ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux, ils n'ont pas augmenté depuis 2011 :

- . Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires) : 17,91 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 53,18 % (31,73 commune + 21,45 département)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 97,75%

Les dotations et participations (chapitre 74) : Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités. Elle est divisé en plusieurs parts : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Se trouve également dans ce chapitre les attributions de Grand Orb à la commune.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.

## C- Les orientations budgétaires pour la section de fonctionnement

- ✓ **Maintenir les taux de fiscalité**
- ✓ **Contenir les charges à caractère général**
- ✓ **Maintien de la masse salariale**
- ✓ **Maîtriser les charges de gestion courante : ce poste de dépense va être soumis à un examen minutieux afin d'offrir les meilleurs services aux meilleurs coûts.**

## II- Investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère patrimoniales. Le budget d'investissement regroupe :

## A- Les dépenses d'investissement

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobiliers, matériels informatiques... Mais également le remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement incompressibles pour 2022-2026 sont :

- 3,7 M€ de remboursement en capital d'emprunts déjà souscrits
- 1,55 M€ de concession d'aménagement du quartier Saint-Louis
- 3,2 M€ de dépenses récurrentes d'entretien du patrimoine
- 1,9 M€ de déficit cumulé du mandat précédent

Soit un total de 10,35 M€ de dépenses obligatoires pour la collectivité.

## B- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont de 3 natures :

- Recettes propres : excédent de fonctionnement, amortissement du patrimoine
- les subventions des partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat
- les nouveaux emprunts souscrits

Les ressources propres de la commune pour ses investissements sont d'environ **1,1M** € par an ce qui nous situe dans la moyenne de la strate soit **6,6 M€** pour le mandat.

Cela signifie donc qu'il est nécessaire de travailler sur la section de fonctionnement pour conserver cette capacité d'épargne. Cela confirme également que le soutien de nos partenaires est essentiel pour mener à bien nos projets. De plus nous n'excluons pas le recours à l'emprunt dans la mesure du raisonnable.

## C- Le PPI 2021-2026 :

Le PPI est une feuille de route modifiable à tout moment pour tenir compte des opportunités ou des imprévus pouvant venir perturber la mandature. Vous trouverez ci-dessous les principaux projets de la mandature qui viennent s'ajouter aux dépenses incompressibles évoquées ci-dessus :

Dépenses incompressibles (voir ci-dessus) :	10 350 000 €
Plan de rénovation des écoles (en cours)	1 300 000 €
Place Pasteur et ses abords (terminée)	650 000 €
Salle familiale (2022-23)	1 000 000 €
Aménagement au centre-ville : Abbal et Neruda (2023-)	350 000 €
Complexe Sportif (2023-2026)	200 000 €
Immeuble 30 rue Guiraude	240 000 €
Passerelle piétonne	150 000 €
Etudes de calibrage OPAH-RU (2022-)	50 000 €
Hospice saint Louis	A définir
Centre de loisirs	A définir
<b>Total : 14, 29 M€</b>	

#### Budgets eau et assainissement :

Mise en conformité eau et ass. Camps esprit/bastide (2022-2023)	700 000 €
Travaux 2nd réservoir des Douzes (2022-)	290 000 €
Réseau eau tranchée route de Clermont (2022)	230 000 €
Assainissement CD 146 (2022)	50 000 €
Réfection de réseaux en centre-ville	A définir

**Total : 1,27M€**

## D- Principaux investissements 2022

### Plan pluriannuel de rénovation des écoles

La municipalité souhaite s'investir activement dans la rénovation et la modernisation des bâtiments publics.

L'objectif principal est de proposer aux bédariens des équipements modernes, adaptés à leurs destinations et accessibles, tout en réduisant leurs coûts de fonctionnement.

La Commune dispose de 3 écoles maternelles, stratégiquement réparties sur le territoire afin d'en faciliter l'accès par tous. Le groupe scolaire Langevin Wallon rassemble une des écoles maternelles, l'école élémentaire (avec plus de 12 classes), le restaurant scolaire (qui prépare les repas de toutes les écoles publiques de Bédarieux ainsi que ceux du centre de loisirs). Ce groupe scolaire héberge également l'IEN (Inspection de l'Education Nationale), et une APSH (Association pour Personnes en Situation de Handicap).

Les écoles publiques de Bédarieux représentent à elles seules 39 % des kW consommées pour la Commune.

Après avoir terminé les travaux de l'école Joliot Cure en novembre 2021, ce sont l'école Langevin Wallon et Jacques Prévert qui seront l'objet de ce plan de rénovation.

#### Groupe scolaire Langevin Wallon (2021-2026)

Le groupe scolaire LW est constitué d'un ensemble de bâtiments construits à des périodes différentes, présentant des particularités communes : absence d'isolation, réseau de chauffage commun à l'ensemble des bâtiments, absence d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La dernière opération de rénovation date d'avant les années 2000.

Les travaux de la maternelle ont débuté par une réfection des toitures terrasses en y intégrant un complexe isolant performant, suivie du remplacement des menuiseries anciennes restantes (en tenant compte de la possibilité de réaliser une isolation par l'extérieur future) et de l'optimisation du réseau de chauffage. Nous terminerons par un rafraichissement des murs, plafonds et luminaires.

Concernant l'élémentaire, les classes accueillant les élèves sont actuellement répartis sur 2 bâtiments distincts : « LW1 » et « LW2 ».

La présence d'amiante a été détectée sur la moitié du RDC et les plinthes des étages de LW1, et toutes les salles de classe du bâtiment LW2. La Commune a désamianté les sols lors des vacances de la Toussaint 2021. Afin de rationaliser les dépenses, une réorganisation des classes et locaux au sein du groupe scolaire sera prévue.

Les menuiseries anciennes seront remplacées. Les blocs sanitaires des étages seront revus, et les peintures, faux-plafonds et éclairages seront remplacés.

Le réseau de chauffage, vétuste et non optimisé, sera complètement rénové, et la chaudière sera équipée d'un système de télégestion permettant de gérer plus finement le chauffage des différents bâtiments.

La cantine qui permet d'offrir des repas de qualité à l'ensemble des écoliers de la commune fera également l'objet d'une mise aux normes.

[Jacques Prévert \(urgences 2022, autres travaux 2023-2024\) :](#)

Après avoir étanché la petite toiture terrasse faisant office de coursive en 2022, les dalles de faux-plafonds et les luminaires seront remplacés par des matériaux et du matériel plus contemporains (acoustiques + LED). Les peintures des différents locaux ainsi que les sanitaires des enfants seront refaits entièrement.

Nous profiterons de ces travaux pour remplacer la chaudière par une plus performante.

Les travaux se termineront par la réfection des cours actuellement imperméables. Il a été retenu de l'enrobé drainant et la mise en œuvre d'autres matériaux perméables.

**Récapitulatif du Plan pluriannuel de rénovation des écoles :**

Joliot-Curie (fait en 2021)	285 000 €
Groupe scolaire Langevin Wallon (2021-2023)	840 000 €
Cantine (2022)	26 700 €
Rénovation de l'école Jacques Prévert (2023-2024)	117 000 €

Soit un total de 1 268 000 € (subventionné par l'Etat pour 623 000 €, la Région 88 000 € et Hérault Energies 12 000 €).

**Mise en conformité eau et assainissement camp esprit/bastide**

La zone d'activités de La Bastide / Camp Esprit se situe route de Saint Pons (RD 908) à la sortie de la commune de Bédarieux. Cette zone d'activité, principalement commerciale, a la particularité d'être implantée sur deux communes : Villemagne l'Argentière et Bédarieux, la limite communale étant constituée par la RD 908.

De plus, quel que soit le secteur concerné, l'ensemble de la zone est dépendante de la ressource en eau potable de Camp Esprit et de la station d'épuration, équipements publics situés sur la commune de Villemagne l'Argentière.

Cependant, en ce qui concerne l'assainissement de la zone, la station d'épuration de Camp Esprit est saturée et ne répond plus aux normes actuelles. La police de l'eau exige la mise en place d'un système de traitement conforme.

En ce qui concerne la ressource en eau potable, les normes de qualité eau potable ne peuvent être assurées sur cette ressource, une solution alternative doit être mise en place pour pérenniser l'alimentation en eau potable de ces zones.

**Assainissement :** Transfert de tous les effluents raccordés à la station d'épuration de Camp Esprit à celle de la commune de Bédarieux située en rive gauche de l'Orb. Les travaux consistent à reprendre le réseau principal (sur les deux communes) et à le

raccorder au poste de refoulement Amont Step situé à proximité du PRAE Cavaillé Coll sur la commune de Bédarieux.

**Eau potable** : Abandon du captage d'eau potable de Camp Esprit et réalimentation de l'ensemble du secteur (Bédarieux et Villemagne) depuis le réseau d'eau potable de la commune de Bédarieux (depuis la conduite en attente au niveau de la route de Saint Pons en passant sous la voie ferrée et la voie verte).

Le montant total des travaux est estimé à 700 000 € (réparties à 50/50 avec Villemagne, demande de 80 % de subventions)

## Nouvelle Salle familiale

La commune envisage la construction d'une salle pour permettre aux habitants de Bédarieux de disposer d'un lieu pouvant accueillir tous types de fêtes familiales : mariages, baptêmes, soirées, repas familiaux...

En effet, nous ne disposons pas actuellement de salle pour cela.

Les trois salles existantes ne sont pas adaptées à cause de leur superficie ou leur localisation en centre-ville.

Le projet porte sur la construction d'une salle sur le terrain dit « Gaujal » entre KP1 et l'entreprise Roger. Ce lieu excentré permettra d'organiser des événements sans déranger le voisinage.

De plus, situé en bordure de l'Orb, ce terrain offre la possibilité de créer un espace vert très agréable pour des événements pouvant être organisés à l'extérieur.

Ce nouveau bâtiment se verra respectueux des dernières normes de constructibilités en matière environnementale. Pouvant accueillir 120 personnes assises, il sera d'une surface totale de 360 m<sup>2</sup> se décomposant ainsi :

Salle de réception	200 m <sup>2</sup>
Vestiaire	25 m <sup>2</sup>
Sanitaires hommes	20 m <sup>2</sup>
Sanitaires femmes	20 m <sup>2</sup>
Cuisine / Office	35 m <sup>2</sup>
Local de stockage	25 m <sup>2</sup>
Local technique	5 m <sup>2</sup>
Hall et dégagement	30 m <sup>2</sup>

Le coût total du projet est évalué à 1 000 000 € dont 217 000 € en 2022. Des subventions vont être demandées aux partenaires.

## Passerelle piétonne 150 000 €

Cette passerelle est constituée de 2 poutres treillis parallèles reliées par un platelage. Le platelage permet à la fois la circulation des piétons, mais également le contreventement de la passerelle. Les travaux de rénovation de la passerelle consistent en la dépose et au remplacement du platelage.

Les éléments de contreventement seront remplacés, et un caillebotis métallique remplacera la tôle larmée.

Enfin, considérant que l'ouvrage présente une ancienne peinture au plomb, et que la passerelle enjambe l'Orb, un échafaudage roulant englobant la structure sera monté pour réaliser les travaux. Ces nouveaux travaux corrigeront les désordres structurels liés au temps sur les éléments métalliques.

Le coût total du projet est évalué à 150 000 € dont 70 000 € en 2022. Des subventions vont être demandées auprès du département dans le cadre du FAIC.

### **Quartier Saint-Louis, participation à la concession pour 150 000 €**

La participation à la concession est minorée cette année grâce à l'obtention d'une subvention de 204 000 € du fonds friche de l'Etat.

Les travaux vont reprendre au 2<sup>ème</sup> semestre 2022 avec la démolition des immeubles de la rue du centre.

### **Cimetières/ Mémoire : montant des travaux 40 000 €**

Après la construction de nouveaux sanitaires et la mise en place de portails automatiques en 2021, le cimetière va bénéficier de travaux supplémentaires en 2022. Ils consisteront à l'équipement de la loge du gardien, la création d'une nouvelle signalisation et la réfection d'une allée.

### **Budget espaces verts- environnement 2022 : 32 000€**

### **Budget voiries et mobilier urbain : 198 000 €**

### **Budget éclairage public : 85 000 €**

### **Budget entretien et rénovation des bâtiments communaux : 142 000 €**

### **Campotel et parc Pierre Rabhi : 46 000 €**

- Mise en accessibilité de deux gites (budget Campotel)
- Réfection des cheminements piétons et installation de deux modules fitness supplémentaires au parc Rabhi

### **Culture : 150 000 €**

#### Médiathèque :

- Renouvellement du fonds : 21 000 €
- Travaux : 27 000 €
- Rénovation des jardins de la médiathèque et de l'espace d'art. : 18 000 €

### Espace la Tuilerie :

- Entretien de la salle de spectacle de la tuilerie (cheneaux, peinture, matériel scénique) : 29 000 €
- Achat de la parcelle AI 0159 à Monsieur Escriva pour créer des places de parking supplémentaires : 55 000 €

### **Complexe sportif : 105 000 €**

- Rénovation de 2 ou 3 terrains de tennis (sous réserve de l'obtention de subventions de l'Etat, la Région et FFT)
- Rénovation et isolation des vestiaires de la piscine municipale

### **Subventions opérations façades, toitures et Commerces pour 50 000 €**

### **Sécurité : 25 000 €**

Après avoir installé 4 caméras supplémentaires en 2021 et acheté des équipements nouveaux à la police municipale, les travaux 2022 en matière de vidéoprotection consisteront à installer une nouvelle caméra sur la place Pasteur, mais aussi à entretenir le réseau existant.